|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA-D-2 |
| Numéro de poste Sysper: | 365125 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Giovanni MASTROGIACOMO  …3 trimestre 2025  … années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité INTPA.D.2 constitue le point central de la cohérence multilatérale et de l’Agenda 2030 au sein de la DG INTPA, et elle est l’entité principale d’interface sur ces questions avec les autres services de la Commission, le SEAE, les États membres et de nombreux partenaires internationaux. En particulier, l’unité coordonne les positions de la Commission et de l’UE sur les questions liées au développement ainsi qu’aux partenariats et à la coopération internationale, dans le cadre des Nations Unies, de l’OCDE, du G7, du G20 et d’autres forums. Elle promeut également le dialogue sur le développement et les partenariats avec les membres non-UE du CAD (par exemple les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, les pays de l’EEE, etc.), ainsi que l’engagement avec d’autres partenaires clés sur les questions de coopération internationale.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La personne détachée contribuera à l’élaboration des politiques et des stratégies dans les principaux domaines d’activité de l’unité, en soutenant une position multilatérale plus stratégique de l’UE, notamment dans le cadre de son engagement auprès des Nations Unies et de la mise en œuvre de l’Agenda 2030 pour le développement durable. Cela inclut en particulier la mobilisation du poids collectif de l’UE et de ses États membres sur les plans institutionnel, programmatique et financier.

Elle/Il contribuera aux relations et à l’engagement avec les acteurs multilatéraux et bilatéraux. Le travail de l’unité D2 suit un cycle comportant des pics d’activité marqués liés à des processus importants (par exemple, la programmation pluriannuelle de l’UE, les dialogues stratégiques avec les partenaires) et à des événements majeurs (par exemple, l’Assemblée générale des Nations Unies, les sommets du G7 et du G20). Cela nécessite donc une certaine flexibilité dans la gestion de la charge de travail.

La personne devra également contribuer aux aspects plus larges des activités de l’unité.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Une très bonne connaissance de la politique de développement et/ou de la politique étrangère, en particulier des politiques de l’UE, ainsi qu’une expérience pertinente dans le domaine de la coopération au développement sont requises. Une expérience avérée dans la contribution à l’élaboration de politiques et de stratégies est indispensable. Une excellente compréhension des relations internationales, des institutions et processus multilatéraux constitue un atout certain.

La personne doit être capable de bien s’intégrer dans une équipe en charge de plusieurs initiatives importantes aux niveaux multilatéral et européen, travaillant en étroite collaboration avec la haute direction, d'autres directions générales de la Commission et le SEAE, et doit aborder son travail avec enthousiasme.

Elle doit faire preuve d’initiative lorsque cela est nécessaire et être capable de travailler efficacement sous pression.

Un diplôme universitaire ou une expérience professionnelle équivalente dans les domaines suivants est requis : économie, droit, sciences politiques, études européennes ou politiques (générales). Une excellente maîtrise de l’anglais (oral et écrit) est indispensable ; la connaissance du français ou d’une autre langue officielle de l’UE serait considérée comme un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)